

6. ASSURANCE QUALITÉ

Le fournisseur devra établir, et joindre lors de la livraison, un certificat de conformité des matériels prouvant qu'ils répondent aux exigences contractuelles.

Le candidat indique sur une fiche spécifique jointe à sa proposition les dispositions adoptées en matière d'assurance qualité.

7. GARANTIE

La garantie à une durée de

ANNEXE

NORMES AFNOR CITÉES

NF X 35-103	Principes d'ergonomie visuelle applicable à l'éclairage des lieux de travail.
NF X 35-104	Postures et dimensions pour l'homme au travail sur les machines et appareils.
NF X 35-106	Limites d'efforts recommandées pour le travail et la manutention au poste de travail.
NF EN 29003 X 50-133	Système qualité. Modèle pour l'assurance de la qualité en contrôle et essais finals.
NF EN 45001 X 50-061 Décembre 89	Critères généraux concernant le fonctionnement des Laboratoires d'essais.
NF EN 45002 X 50 062 Décembre 89	Critères généraux concernant l'évaluation des Laboratoires d'essais.
NF S90-317 Juin 85	Matériel médico-chirurgical-Rails et adaptateurs